



## Compte Rendu du Conseil Communautaire du 24 novembre 2014 à 19h à Bergouey Viellenave

### Etaient présents :

Mesdames Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Dachary Sabine.

Messieurs Bordes Alexandre, Dachary Jérôme, Diribarne Lionel, Mailharrancin Jean Claude, Laporte Jean-François, Larrodé Jean-Pascal, Dallemane Michel, Cohéré Lucien, Montero Bernard, Bussiron Yves, Pouyanné Raymond, Aimé Thierry, Pécastaings Philippe, Pons Yves, Saibi Morad.

Excusé(e)s : Duhalde Christophe, Houet Muriel.

Pouvoirs :  
Lamote Jean Baptiste à Lionel Diribarne  
Lasserre Jean-François à Michel Dallemane  
Berlan Simone à Bernard Montero  
Altuna Claudine à Maïder Behotéguy

Assistaient également :

Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Administration de la Communauté de Communes.

---

### **Ordre du jour :**

1. Indemnités du Trésorier et Convention cadre nationale de dématérialisation
2. Adhésion au Plan de Formation de la Côte Basque, organisé par le CNFPT
3. ZAC de Came
4. Projet de structure Petite Enfance Maison Eyartzia à Bardos
5. Locaux de la Communauté de Communes : attribution du marché de travaux
6. AEP : lancement d'une consultation pour se doter d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour accompagner la Communauté de Communes dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public en Eau Potable.
7. Schéma Régional de Cohérence Ecologique
8. Questions diverses

---

M. Larrodé accueille les membres du Conseil Communautaire dans la salle du Conseil Municipal de Bergouey Viellenave.

Mme La Présidente ouvre la séance.

### **1. Indemnités du Trésorier et Convention cadre nationale de dématérialisation**

#### Indemnités au comptable:

Le comptable public est susceptible de répondre aux demandes de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, formulées par l'ordonnateur. Ces prestations

peuvent donner lieu à l'attribution d'une indemnité de conseil en application des dispositions prévues par l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, le décret n°82.979 du 19/11/1982 et par l'arrêté interministériel du 16/12/83.

Une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement de l'assemblée délibérante afin de se prononcer sur l'attribution éventuelle de cette indemnité et son taux. Sur le précédent mandat, une indemnité de conseil avait été attribuée au comptable public avec un taux fixé à 100% par an (environ 580 € brut pour 2014 pour la Communauté de Communes).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité se prononce sur une indemnité au taux maximal, soit 100%.

Mme la Présidente souhaite une photographie financière de la collectivité qui pourra aider à la prise de décision sur les projets à mener, et un accompagnement sur le transfert de la compétence Eau Potable. L'APGL proposant des prestations d'analyse financière, un devis leur sera demandé. Ce type de prestation a déjà été réalisé pour la Commune de Larressore.

#### Signature de la convention cadre de dématérialisation :

La convention cadre porte sur la dématérialisation des documents « papiers » échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière que sont l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre régionale des comptes. Elle fixe les modalités de dématérialisation de la totalité des pièces échangées entre ces acteurs (mandats, titres, bordereaux, documents budgétaires, pièces justificatives, signature électronique des bordereaux).

La mise en place de la dématérialisation des pièces comptables doit être effective au 1er janvier 2015. Dans cette optique, la collectivité avait mise à jour en 2013 son logiciel comptable et financier. Les phases de test ont eu lieu fin octobre sur l'ensemble des budgets des trois collectivités, la Communauté de Communes est désormais en phase de production depuis le 19 novembre, avec la dématérialisation des mandats et des titres. Les autres pièces seront dématérialisées de façon progressive.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité autorise la Présidente à signer la convention cadre de dématérialisation.

## **2. Adhésion au Plan de Formation de la Côte Basque 2014-2016, organisé par le CNFPT**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-594 modifiée du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 1997 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2007-1845 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2008-830 relatif au livret individuel de formation,

Vu l'avis du Comité technique paritaire placé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du département des Pyrénées-Atlantiques,

Le CNFPT a mis en place un programme de formation territorial pour la côte basque, rapprochant ainsi les formations des agents. La Présidente propose de signer la convention et d'adhérer au plan de formation de la Côte basque pour la période 2014-2016.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au plan de formation Côte basque du CNFPT pour la période 2014-2016 (le plan de formation des agents de la collectivité pour la période de 2014 à 2016 est constitué des actions figurant en annexe de la présente décision).
- Autorise Mme la Présidente à signer la convention
- Charge la directrice générale des services de la mise en œuvre du plan de formation pour les agents de la collectivité.

### **3. ZAC de Came**

Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire que l'avis de l'autorité environnementale a été reçu le 17/11/2014. Il est distribué en séance.

Cet avis est favorable mais devra être complété dans le cadre du dossier de réalisation qui viendra préciser les équipements publics de la ZAC, la nature des constructions et le plan prévisionnel de financement de l'opération.

-Les compléments à apporter portent sur :

- \*les enjeux environnement
- \*les modalités d'assainissement en eaux usées et eaux pluviales
- \*la quantification de l'intensification du trafic,
- \*l'impact en termes de destructions des exploitations agricoles
- \*l'aspect paysager de la ZAC
- \*le milieu naturel, les modalités de préservation et de gestion des secteurs sensibles
- \*les mesures d'évitement et de réduction
- \*la pertinence du dimensionnement du projet
- \*le phasage de réalisation de l'opération

Les bureaux d'étude travaillant déjà sur les sujets concernés ont été destinataires de l'avis afin de réfléchir sur les compléments à apporter. Un comité de pilotage se réunira le 15 décembre à 14h afin de travailler sur ces éléments et amorcer le dossier de réalisation de la ZAC. Les services administratifs de la CCPB saisiront le SCOT, l'EPFL et la SAFER. Une étude énergétique sera surement nécessaire pour compléter le dossier.

L'avis de l'autorité environnementale va être mis à disposition du public à compter du 4 décembre et jusqu'au 19/12 à la CCPB et en Commune de Came. Une publicité va paraître dans Sud-Ouest éditions Pays Basque et Landes mercredi 26/11.

En janvier 2015 : le conseil communautaire sera sollicité sur l'approbation du dossier de création de la ZAC, ainsi que le dossier de DUP et le bilan de la mise à disposition au public de l'avis de l'autorité environnementale.

La CACG a transmis un devis pour préparer un 1<sup>er</sup> dossier de réalisation d'un montant de 7 450 € HT. Il comprend le dossier de réalisation, la consultation des concessionnaires, l'étude d'impact. Un contact sera pris avec les services du Conseil Général et de l'EPFL pour avoir un avis sur le montant du devis.

Mme la Présidente rappelle que l'entreprise Fonroche n'investira pas sur le site. Elle devrait s'implanter sur la commune de Benesse Marenne.

T. Aimé précise qu'un projet de méthanisation doit être porté par la collectivité locale, les agriculteurs doivent être partie prenante dans un tel projet. Il s'agit pour lui d'une piste de réflexion à mener car les besoins sont bien réels.

#### **4. Projet de structure Petite Enfance Maison Eyartzia à Bardos**

Mme la Présidente rappelle que le projet de structure Petite Enfance à la maison Eyartzia à Bardos a fait l'objet de plusieurs années d'études et de réflexion.

##### **Rappel des étapes préalables au projet**

En 2010, la CAF de Bayonne a présenté un plan de développement de l'accueil du jeune enfant. Il a été complété par une enquête petite enfance réalisée sous maîtrise d'ouvrage Communauté de Communes en 2011 à l'appui d'un questionnaire envoyé aux familles du canton.

Ce plan et cette étude ont fait ressortir un besoin de places en structures collectives au regard des éléments suivants :

→ du point de vue de la CAF :

- taux de couverture en accueil collectif inférieur à la moyenne locale
- taux en accueil familial proche de la moyenne locale mais en 2010 projection de nombreux départs à la retraite chez les assistantes maternelles dans les 5 ans à venir, soit entre 2010 et 2015
- tension offre/demande qui s'est accrue entre 2010 et 2015
- le Pays de Bidache, territoire prioritaire de développement de l'offre de garde pour la CAF

→ du point de vue des familles :

- plébiscitent le mode de garde collectif
- souhaitent un nouveau multi accueil à sur l'axe Bidache/Bayonne, à Bardos

En Bureau du 16 mai 2014, Mme Inçaby conseillère technique de la CAF est venue rappeler au bureau les éléments présentés ci-dessus.

Le Bureau a demandé des éléments complémentaires concernant les assistantes maternelles du territoire, notamment leur nombre (35 en activité au 31/12/2013, 27 au 31/12/2012) ; celles qui ne sont pas sur les trajets domicile/travail des parents ont des difficultés à obtenir des contrats.

Mme Inçaby a présenté les différentes typologies possibles d'accueil collectif en indiquant que la CAF favorisait l'éparpillement des services sur les territoires : micro crèche et multi accueil notamment, maison d'assistantes maternelles, crèche familiale.

Mme Inçaby a aussi présenté les aides possibles de la CAF en investissement (9 200 € d'aide financière de la CAF par place créée)

En Bureau du 20 juin 2014, suite à la venue de Mme Inçaby, la directrice du multi-accueil a précisé que le besoin de places supplémentaires qui étaient de 8 en 2011 a augmenté à 15 en 2014.

Le bureau entérine que le besoin se situe sur l'axe Bidache/Bayonne et donc la nécessité d'avoir un accueil collectif sur la commune de Bardos.

Cette décision n'est pas incompatible avec la Maison d'Assistantes Maternelles de Bardos car il s'agit d'assistantes maternelles travaillant déjà sur le territoire avec déjà des contrats en cours.

Il est demandé au service administratif de voir quel financement pourrait venir compléter celui de la CAF, et de travailler avec la CAF sur un comparatif multi-accueil/micro-crèche.

En Bureau du 19 septembre 2014, après un travail technique avec la CAF sur le comparatif multi-accueil/micro-crèche, le multi-accueil apparaît plus adapté que la micro-crèche. La micro-crèche a une capacité d'accueil de maximum 10 enfants, au-delà il peut évoluer vers un multi-accueil, or le besoin est déjà au-delà de 10 places.

De plus, la maison de retraite de Bardos a sollicité la CCPB de manière informelle dans l'optique de pouvoir disposer de places dans le cadre d'un nouveau projet. Ce nombre reste à arrêter, le besoin est donc entre 15 et 20 places.

La CCPB doit aussi se rapprocher de la commune de Bardos afin de penser à un projet commun sur la maison Eyartzia : bureau du SAD, distribution alimentaire, multi-accueil, médiathèque, bureaux avec un portage à définir entre la Commune et la CCPB.

La CAF sera sollicitée pour le versement des subventions en fonction du montage juridique.

En octobre 2014, l'APGL a indiqué à la CCPB que le projet pouvait se faire dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage, le bail signé entre la Commune et la paroisse lui a été transmis afin de préciser cette possibilité.

La CAF a déjà eu des projets du même type, elle attend la position de l'APGL pour donner une réponse définitive.

Mme la Présidente explique que, à ce stade du projet, la CAF demande au Conseil Communautaire de s'engager par délibération en actant les études de 2010/2011, en définissant le nombre de places manquantes entre 15 et 20, et en décidant de s'engager dans ce projet. Elle précise qu'elle a aussi été sollicitée par la Maison de Retraite de Bardos qui est intéressée pour bénéficier de places de crèche pour son personnel.

T. Aimé rappelle que le déficit de la structure multi-accueil en exercice est de 40 000 €, et que par conséquent ce déficit sera doublé avec la création d'une nouvelle structure. Il s'interroge sur le choix des parents à préférer le collectif à l'individuel.

Une raison évoquée est la facilité pour les parents car ils ne sont pas employeurs.

Y. Bussion s'interroge sur le choix de l'implantation de la structure à Bardos.

Mme La Présidente rappelle qu'il s'agit d'un choix des parents suite à l'étude menée.

M. Bordes souhaite que les aspects financiers soient précisés notamment vu la nécessité de hiérarchisation des projets dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Pour L. Diribarne, la Communauté de Communes doit répondre aux besoins en service de sa population et investir avant la fusion avec d'autres collectivités ; l'échéance étant au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme la Présidente propose de poursuivre les études de faisabilité architecturale sur le site de la maison Eyartzia en intégrant toutes les dimensions du projet avec la co-maîtrise d'ouvrage restant à définir entre la Commune de Bardos et la Communauté de Communes. Elle met le projet au vote.

Le Conseil communautaire, à la majorité (contres : T. Aimé, Y. Bussion / Abstentions : S. Dachary, A. Bordes) :

- prend acte, au regard des études et de la liste d'attente, du besoin réel de création de places pour répondre aux besoins d'accueil des enfants ;
- définit le besoin de création d'une structure d'une capacité de 15 à 20 places
- autorise la Présidente à poursuivre le projet avec la CAF de Bayonne
- autorise la Présidente à engager les études architecturales et techniques pour définir la faisabilité technique et financière du projet.

## 5. Locaux de la Communauté de Communes : attribution du marché de travaux

Suite à la consultation lancée par délibération du 30 juin 2014 sur le marché concernant la création du siège de la Communauté de Communes, 48 entreprises ont remis une offre conforme au cahier des charges pour un ou plusieurs lots.

La commission Bâtiment à laquelle étaient associés les membres du bureau a constitué la commission d'ouverture des plis et d'analyse des plis.

La consultation s'est déroulée en deux temps :

- 1<sup>ère</sup> consultation lancée en juillet 2014 pour 14 lots, date limite de réception des offres le 5 septembre à 12h. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10 septembre et l'analyse réalisée par le maître d'oeuvre a été étudiée le 8 octobre.

Sur les 14 lots concernés, les lots 1 (VRD), 2 (Démolition – Gros œuvre), 9 (Electricité) et 11 (Carrelage Faïence) ont été relancés pour non-conformité des offres (Lot 1) et modification du CCTP (Lots 2, 9 et 11).

- 2<sup>ème</sup> consultation lancée pour les Lots 1, 2, 9 et 11, limite de réception des offres le 17 novembre à 12h30. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 17 novembre à 13h30 et l'analyse réalisée par le maître d'oeuvre a été étudiée le 21 novembre.

Mme la Présidente précise que le coût des travaux est inférieur à l'estimation prévue par le maître d'oeuvre, soit 205 932.84 € HT pour un prévisionnel de 243 000 € HT.

Après accord du conseil communautaire, le chantier pourrait démarrer le 15 janvier 2015.

Un récapitulatif, tous corps d'Etat, est distribué en séance. Il reprend les noms des entreprises et le montant de l'offre.

### RECAPITULATIF TOUS CORPS D'ETAT

N°	Titre du lot	Entreprises	BASE H.T. €
0	GENERALITES	en cours de consultation	
1	VRD	TPRB	11 387,30 €
2	DEMOLITION / GROS-OEUVRE	BONLOC CONSTRUCTIONS	47 785,86 €
3	CHARPENTE BOIS	HOUEYE et Fils	5 919,25 €
4	ETANCHEITE	DISFEB	7 564,40 €
5	ZINGUERIE	HOUEYE et Fils	2 238,00 €
6	MENUISERIES ALUMINIUM	ETCHEPARE ALU	25 567,87 €
7	PLATRERIE	GARCIA et Fils	23 003,40 €
8	MENUISERIE BOIS	MCE	18 530,00 €
9	ELECTRICITE	ALLEZ et Cie	19 098,27 €
10	PLOMBERIE - CHAUFFAGE	LAMAZOUADE	19 863,93 €
11	CARRELAGE - FAIENCE	LALANNE	764,76 €
12	SOL SOUPLE	ATLANTIC REVETEMENTS	10 436,72 €
13	PEINTURE	PEINTURE DECO - DEDIEU	9 016,82 €
14	OCCULTATION	DUFAU	4 756,26 €
		Total H.T. €	205 932,84 €

Madame la Présidente propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission Bâtiment pour les 14 lots du marché, les entreprises ayant été sélectionnées pour être les mieux-disantes au regard des critères du cahier des charges, et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées dans le récapitulatif tous corps d'état ci-dessus.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer :
  - o Le lot 1 – VRD à TPRB pour un montant de 11 387,30 €
  - o Le lot 2 – Démolition / Gros œuvre à Bonloc Constructions pour un montant de 47 785,86 €

- Le lot 3 – Charpente bois à Houeye et Fils pour un montant de 5919.25 €
  - Le lot 4 – Etanchéité à DISFEB pour un montant de 7564.40 €
  - Le lot 5 – Zinguerie à Houeye et Fils pour un montant de 2238 €
  - Le lot 6 – Menuiserie aluminium à Etchpare Alu pour un montant de 25 567.87 €
  - Le lot 7 – Plâtrerie à Garcia et Fils pour un montant de 23 003.40 €
  - Le lot 8 – Menuiserie bois à MCE pour un montant de 18 530 €
  - Le lot 9 – Electricité à Allez et Cie pour un montant de 19 098.27 €
  - Le lot 10 – Plomberie / Chauffage à Lamazouade pour un montant de 19 863.93 €
  - Le lot 11 – Carrelage / Faïence à Lalanne pour un montant de 764.76 €
  - Le lot 12 – Sol souple à Atlantic revêtements pour un montant de 10 436.72 €
  - Le lot 13 – Peinture à Peinture Déco – Dedieu pour un montant de 9016.82 €
  - Le lot 14 – Occultation à Dufau pour un montant de 4756.26 €
- Autorise Mme la Présidente à signer les marchés avec les entreprises nommées ci-dessus et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des travaux ;
  - Confie à M. Dallemane, vice-Président en charge des bâtiments de la Communauté de Communes, le suivi du chantier.

#### **6. AEP : lancement d'une consultation pour se doter d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.**

Mme la Présidente explique que la fin des contrats d'affermage est prévue fin juin 2015 pour l'AEP de Bidache et 31 décembre 2015 pour l'AEP de Arancou / Bergouey Viellenave / Labastide Villefranche. Le contrat d'affermage de Bidache peut être repoussé jusqu'au 31 décembre 2015 de façon à se caler par rapport au contrat d'affermage du Syndicat d'Arancou/Bergouey Viellenave/La Bastide Villefranche et lancer la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) par la Communauté de Communes.

Elle rappelle qu'à ce jour, il manque la délibération de Bergouey Viellenave. Pascal Larrodé précise que la délibération sera précise dans la première quinzaine de décembre. L'arrêté préfectoral pourra être produit fin décembre pour un transfert de compétence de l'AEP à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cependant, avant de lancer une DSP, Mme la Présidente souhaite un accompagnement à maîtrise d'ouvrage pour choisir le mode d'exploitation du service d'adduction d'eau potable. Une note est distribuée en séance sur la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Mme la Présidente indique que le Président du Syndicat du Saleys demande à être sollicité par écrit pour que la Communauté de Communes achète de l'eau à ce syndicat pour les communes d'Arancou et Bergouey Viellenave à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Mr Bordes souhaite négocier le prix de l'eau avec ce syndicat avant d'écrire toute lettre d'intention. En effet, le problème des fuites d'eau risque de faire augmenter la facture et est donc à étudier. De plus il souhaite qu'une convention soit ensuite conclue entre la Communauté de Communes et le Syndicat du Saleys à ce sujet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lancer une consultation pour se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du mode d'exploitation de l'adduction en eau potable. Cette consultation sera lancée à compter de la prise de compétence Eau potable, au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

## **7. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Mme la Présidente rappelle au Conseil communautaire que, par courrier conjoint du Préfet de la Région Aquitaine et du Président de la Région Aquitaine en date du 17 avril 2014, le projet de SRCE a été transmis aux communes concernées et soumis pour avis aux Départements, aux EPCI, aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux situés dans le périmètre du schéma.

Cette consultation n'ayant pas recueilli suffisamment d'avis, l'Etat et la Région Aquitaine ont décidé, par courrier du 2 septembre 2014, de donner un nouveau délai de 3 mois aux structures concernées.

Se référant à la note technique sur le SRCE étudié en bureau du syndicat mixte du SCOT de l'agglomération bayonnaise et du Sud des Landes le 17 juillet 2014 et à son avis défavorable, Mme la Présidente propose d'émettre un avis similaire, tout en soulignant l'intérêt de la démarche d'identification de la trame verte et bleue à l'échelle régionale.

Le Conseil communautaire, tout en reconnaissant l'intérêt de la démarche, émet un avis défavorable sur le SRCE, similaire à celui du SCOT. Il insiste sur l'identification très large des réservoirs de biodiversité de la trame verte à préserver, au risque de créer les conditions de contentieux. Il regrette l'absence de prise en compte des démarches engagées par le SCOT ainsi que le peu de précisions des études et des cartes présentées dans le cadre de la consultation réglementaire sur le projet.

## **8. Questions diverses**

### **Temps d'activités périscolaires (TAP)**

Suite au comité de pilotage d'évaluation des TAP du 18 novembre, Mme la Présidente indique que le bilan est positif. Le coût moyen par enfant se situe entre 200 et 250 € et correspond à un coût national moyen avec animation.

Mme la Présidente informe que le Décret du 1<sup>er</sup> Ministre du 3 novembre 2014, pour tenir compte de la généralisation de la réforme scolaire, précise que les mercredis après-midis ne sont plus considérés comme des temps d'activités extra-scolaires mais périscolaires. De fait, ils rentrent dans le champ de compétence des Communes, la Communauté de Communes ayant pour compétence les temps extrascolaires. Ceci implique une délibération des Communes pour déléguer une partie de la compétence périscolaire à la Communauté de Communes.

Mme la Présidente propose d'attendre des compléments d'information de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale avant de prendre toute décision.

### **Lac des Arroques – gestion des déchets**

Suite à l'affluence de l'été dernier à la nouvelle base de loisirs du lac des Arroques, et dans le but de bien préparer la saison à venir, Mme la Présidente demande à M. Bussiron d'organiser le point de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif.

M. Bussiron indique qu'il suit le dossier. Il indique que les besoins seraient plus importants pour le verre et le plastique que pour le papier.

Mme la Présidente propose de mieux développer les actions de communication et de sensibilisation notamment avec l'ambassadrice du tri. Ces actions seraient aussi à généraliser avec un plan de signalétique à l'échelle de la Communauté de Communes.

### **Collecteur de piles sur les points tri**

Le Conseil Communautaire est informé que le Syndicat Bil Ta Garbi a été sollicité dans le but de doter tous les points tri du territoire de collecteurs de piles. Le Syndicat doit recenser les collectivités



adhérentes intéressées avant de solliciter une subvention pour l'achat du matériel et faire une commande groupée.

Mr Cohéré demande à avoir des informations sur l'accueil des déchets inertes à enfouir. Mr Bussiron explique que Bil Ta Garbi a missionné un bureau d'études pour trouver un site en complément de celui d'Hazqueta à Hasparren. L'étude a repéré 3 solutions : agrandir Hazqueta, Aherre ou Orègue. Aucune décision n'est prise pour l'instant.

### **Politique de Réduction des déchets**

Mme la Présidente informe que l'ADEME a déposé un appel à projets « Zéro gaspillage, zéro déchet ».

Bil Ta Garbi souhaite répondre à cet appel à projets. Le syndicat sollicite donc les collectivités pour recenser les actions pouvant s'inscrire dans cet appel à projets. Pour cela, les collectivités intéressées doivent remettre une lettre d'intention motivée. Mme la Présidente propose que les actions de la CCPB se rapprochent de la réflexion d'ensemble, entre autre dans le cadre de l'aménagement de la ZA (méthanisation, économie circulaire, pépinières d'entreprise...). Il s'agit aussi d'actions de valorisation en direction des agriculteurs, des entreprises, d'associations comme AIMA...

La CCPB répondra par une lettre d'intention.

Y. Bussiron évoque la collecte individuelle. Il propose de se rapprocher de territoires de Garbiki et de Salies de Béarn pour étudier leurs modes de collecte et leurs résultats.

### **Canopia et Mendixka**

Bil Ta Garbi organise une visite de Mendixka le 29 novembre. Mme la Présidente propose que les agents de collecte s'y rendent avec les élus intéressés, soit G. Dulin, L. Cohéré et Yves Bussiron.

Pour Canopia, il est proposé une visite un samedi matin en janvier avec proposition de deux ou trois dates.

### **Restauration scolaire**

Sabine Dachary indique que des parents du Collège et des écoles ont fait remonter des problèmes de quantité de nourriture au second service et de qualité de la prestation. Elle souhaite aussi connaître le déroulement de la visite chez le maraîcher.

Mme la Présidente indique que la baisse des quantités est générale et a été remontée par d'autres communes. Un relâchement est constaté depuis le retour des vacances de Toussaint. La directrice générale des services s'est déjà rapprochée de SCOLAREST pour leur en faire part.

Concernant les animations, le maraîcher de Sames de l'entreprise Claverie accueillera les trois classes de 6<sup>ième</sup> à partir du mois de mai, sur trois mardis consécutifs. En amont, un travail sera réalisé en classe de SVT sur les végétaux, en lien avec le programme de 6<sup>ième</sup>.

### **Contrat territorial avec le Conseil général**

M. Montéro précise que la conférence de territoire serait le 12 décembre prochain, mais aucune invitation n'est parvenue dans les collectivités et syndicats du Pays de Bidache.

Mme la Présidente informe que, suite au contrat initial et aux projets déposés en avenant, trois projets feront donc l'objet d'un dépôt :

- L'aménagement et la sécurisation des déchetteries de Came et Bardos ;
- Les travaux d'aménagement de la ZA des hauts de la Bidouze ;
- La maison des services et de la solidarité incluant la structure multi-accueil à Bardos (fiche initialement déposée en avenant par la Commune de Bardos, déposée à ce jour en co-maîtrise d'ouvrage).

Sur la maison des services et de la solidarité, S. Dachary s'interroge sur l'utilité d'une médiathèque alors que Bidache possède une bibliothèque.

Mme la Présidente indique que le sujet est à réfléchir. Il avait été initialement proposé par le Conseil général pour une mutualisation des services.

La séance est levée à 21h45.